



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 17

Date de convocation : 23/05/2018

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 mai 2018**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-huit, le trente mai, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS (a procuration pour Mme DAUGREILH), M. MARSAN, Mme BRUGAT, MM. LAFOURCADE, GAILLARDET, DUBUN, GOSSELIN, Mmes GARRIDO, THIEBLIN, M. DUCASSE, Mme CELIMON.

Etaient excusés : Mmes DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), MM. DUPLA, TAUZIA, Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme COURROS).

Etaient absentes non excusé : Mme CHAPUIS, M. BRUEY.

Un scrutin a eu lieu, M. LAMOTHE Eric a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°13

DELIBERATION

Rapporteur : Mme DEGOS

Objet : Régie des Fêtes et Animations – Jeudis d'été

Sur proposition du Conseil d'exploitation de la régie des fêtes et animations, en date du 29 mai, il est soumis au vote du conseil municipal la programmation des jeudis d'été 2018.

Il est demandé à notre assemblée d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

**Programmation Jeudis d'été 2018 – TARTAS
Concerts gratuits en plein air sur les allées marines à 20h30
Repli salle polyvalente en cas de pluie**

12/07 : Gospel in Landes

Depuis presque quinze ans, Gospel in Landes composé d'une trentaine de choristes, est le seul ensemble vocal dédié au Gospel dans le département des Landes.

L'aventure humaine et musicale se poursuit depuis 2006 sous la direction artistique du chef de chœur Charles Henri ROUX qui cisèle des arrangements originaux à ce splendide chœur.

1^{ère} partie : Trio ALMA (issu du Conservatoire des Landes)

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



19/07 : Les Petits Baigneurs

Formation de jazz New Orléans composée de 7 musiciens dont l'ambition est de remettre en mémoire le Dixieland d'origine.

Blues, ballades, ragtime, charleston se succèdent au répertoire toujours festif entraînant un accueil chaleureux et participatif du public.

26/07 : The Lone Ranger

Amoureux du blues, le Lone ranger et ses compagnons de route vous plongent dans leur univers folksong et country music. Des chansons simples au service de mélodies efficaces que l'on garde longtemps en tête.

2/08 : Zef

Une musique électrisante, hypnotique, du néo-trad aux musiques actuelles. Un mélange de personnalités fortes, une tempête colorée sur scène...Energie vivifiante de l'ouragan Zef....

Ze concert à ne pas rater !

9/08 : Ceïba

Solaire et aventurière, Ceïba chante la terre et ses voyages en 8 langues, alliant aux influences du monde un jazz libérateur ! Sur scène, la chanteuse et percussionniste crée des courants d'airs chauds, accompagnée de 3 musiciens et de la danseuse Khady.

16/08 : Les Fichus Calotins

Une reprise du répertoire de Georges Brassens et de chansons françaises indémodables.

Un duo de musiciens à l'énergie débordante et enjouée !

Contrebasse : Stéphane Martens - Guitare : David Bruccoleri

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable à la programmation des jeudis d'été 2018.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.


Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.